

Communiqué de presse

Toulon, le 23 juin 2025

L'Urssaf Paca, le CPSTI Paca et l'Association départementale des maires du Var et Présidents d'intercommunalité renforcent leur coopération au bénéfice de l'économie locale

L'Urssaf Paca, le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) Paca et l'Association départementale des maires du Var et Présidents d'intercommunalité annoncent la signature d'un partenariat visant à soutenir les maires et les élus locaux face aux défis socio-économiques de leur territoire. L'objectif final : mieux accompagner les usagers de l'Urssaf, notamment les travailleurs indépendants et les entreprises en difficulté.

Ce partenariat est principalement axé sur l'accompagnement des entreprises et travailleurs indépendants en difficulté. Les municipalités, confrontées à des situations imprévues affectant l'économie locale telles que des travaux publics ou des catastrophes naturelles, joueront un rôle central : puisqu'il s'agit, dans le cadre de ce partenariat de mieux identifier les usagers en difficulté. Concrètement, l'Urssaf et le CPSTI pourront contacter les entreprises et les travailleurs indépendants de manière proactive, après avoir été informés par la municipalité.

L'Urssaf et le CPSTI leur proposeront ainsi des solutions adaptées à leur situation, telles que le report d'échéances de cotisations ou les aides de l'action sanitaire et sociale du CPSTI avec notamment son aide d'urgence aux victimes de catastrophe et d'intempéries.

Au-delà de l'accompagnement des usagers en difficulté, l'Urssaf mettra à disposition des acteurs locaux des ressources pour mieux faire connaître ses services tels que Cesu et Pajemploi destinés aux particuliers employeurs, ou les services dédiés à l'accompagnement dans le cadre de la création d'entreprise.

L'Urssaf proposera aussi un appui aux collectivités dans la gestion de leurs obligations déclaratives, notamment via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Enfin, en tant qu'observatoire socio-économique, l'Urssaf Paca fournira aux collectivités des analyses statistiques basées sur les données sociales qu'elle collecte, permettant ainsi de les éclairer sur la situation économique de leur territoire et ainsi de les accompagner dans leurs actions locales.

« Cette convention constitue une avancée clé dans notre engagement auprès des collectivités locales pour mieux accompagner les travailleurs indépendants et les entreprises en difficulté. Notre ambition est de généraliser ce partenariat à l'ensemble des départements de la région Paca d'ici 2025, afin de proposer des solutions concrètes et adaptées aux spécificités de chaque territoire. » déclare Pierre DONADEY, directeur départemental du Var.

« Le CPSTI Paca est pleinement mobilisé pour soutenir les travailleurs indépendants, notamment lorsqu'ils traversent des difficultés. Grâce à ce partenariat, nous pourrions agir plus rapidement et efficacement en apportant des solutions concrètes : aides d'action sociale notamment en cas de travaux de voirie impactant les commerces, soutien en cas de catastrophe naturelle par un fonds dédié. » Jean-Claude BABIZE, Président du CPSTI Paca.

« La coopération est une force essentielle, notamment dans le département du Var, où la diversité géographique et économique impose une synergie entre tous les acteurs locaux. Ce partenariat témoigne de notre engagement partagé à accompagner nos territoires et ceux qui contribuent à leur développement au quotidien. » Thierry TRAHIN, Président du Conseil Départemental du Var.

« Ce partenariat permettra de renforcer l'accompagnement des entreprises et des travailleurs indépendants en difficulté en s'appuyant sur la proximité des Maires avec leurs administrés. Cette convention arrive au bon moment et prend tout son sens avec les dernières intempéries meurtrières qui ont frappé plusieurs communes de notre département en mai dernier. Des solutions adaptées à la situation vont être apportées à ceux qui en ont besoin. » Jean-Pierre VERAN, Président de l'Association des Maires du Var et Présidents d'Intercommunalité.

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,30 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 571 milliards d'euros encaissés auprès de 11,8 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Le CPSTI Paca, en quelques mots

Le CPSTI Paca a pour principale mission de décider de l'attribution des aides et prestations en matière d'action sanitaire et sociale spécifiquement accordées aux travailleurs indépendants dans le cadre des orientations fixées par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, d'examiner par le biais d'une Commission de recours amiable certaines réclamations formées par des travailleurs indépendants, de suivre la qualité de service rendu aux travailleurs indépendants par les organismes de sécurité sociale, et de désigner un Médiateur régional.